

UIP



25^e Rapport de gestion

25. Geschäftsbericht

1974

UIP

Union Internationale d'Associations de Propriétaires de wagons particuliers
Internationale Union von Verbänden der Privatgüterwagen-Besitzer

25^e Rapport de gestion 25. Geschäftsbericht 1974

TABLe DES MATIÈRES

- I. Préambule
- II. Rapport d'activités de l'UIP
- III. Vie intérieure de l'UIP

- Annexe I Comptes annuels
- Annexe II Rapport des vérificateurs
aux comptes
- Annexe III Liste des membres

INHALTSVERZEICHNIS

- I. Vorwort
- II. Bericht über die Arbeit der UIP
- III. Aus dem internen Leben der UIP

- Anlage I Jahresrechnung
- Anlage II Revisorenbericht

- Anlage III Mitgliederverzeichnis

Walter Kesselring
(né en 1887)

St. Gall, le 25 février 1975

A Monsieur Jacques de Bruyn
Président de l'UIP

BRUXELLES.

Cher Président,

18 avril 1950 - 18 avril 1975

En ma qualité de secrétaire et dirigeant de la VAP (Association Suisse des Propriétaires d'Embranchements Particuliers et de Wagons Privés), j'ai retrouvé dans des dossiers d'archives qu'une association internationale de propriétaires de wagons privés existait depuis avant la guerre 1939/45 ; ce fait m'a donné l'idée — vu les multiples intérêts manifestés à l'égard du trafic par wagons privés en l'année 1949 — d'essayer de créer une nouvelle organisation similaire. J'avais en outre découvert qu'un certain Monsieur Gianzana de Milan avait été le dernier président de l'ancienne union. Je me rendis donc à Milan, afin de prendre contact avec ce dernier et appris, à cette occasion, que l'union qui avait été créée longtemps avant la guerre, n'avait — juridiquement — jamais été dissoute, mais qu'elle n'avait pourtant pas poursuivi ses activités. Suite aux événements de la guerre (en son temps, il y avait également des pays de l'est qui étaient membres) et de l'après-guerre, l'Union a été totalement désorganisée et était devenue inopérante.

Monsieur Gianzana m'envoya tout d'abord chez le Dr. G. Vanni, secrétaire de l'Associazione Proprietari di Carri Privati et ce dernier à son tour, chez le Dr. M. Rassini, administrateur délégué de « L'Ausiliare », habitant également à Milan. Lors de nos entretiens, ces deux messieurs marquent beaucoup d'intérêt et de compréhension pour mon projet de créer une nouvelle Union internationale. Il en fut de même pour l'ex-président de l'association suisse et directeur, M. U. Sieber. Après avoir pu trouver à l'étranger d'autres adresses d'adhérents possibles, la VAP convoqua pour le 17/18 avril 1950 à Attisholz une conférence consultative.

Participaient à celle-ci : 27 personnes intéressées provenant de 6 pays (Belgique, France, Pays-Bas, Italie, Autriche et Suisse).

La réunion était présidée par M. U. Sieber, Président de la VAP. Des discussions approfondies eurent lieu concernant les problèmes des propriétaires de wagons « P » existant sur le plan international et il en ressortait l'utilité de la nouvelle fondation d'une association internationale. Suite à un projet de statuts que j'avais soumis et qui fut complété au cours de la réunion, la création de l'Union a été ratifiée à l'unanimité par les associations représentées, en date du 18 avril. Ont été élus : Monsieur U. Sieber, comme premier Président, et moi-même comme secrétaire et gérant.

Walter Kesselring
(geboren 1887)

St. Gallen, den 25. Februar 1975

An Herrn Jacques de Bruyn
Präsident der UIP

BRUXELLES

Sehr geehrter Herr Präsident,

18. April 1950 - 18. April 1975

In meiner Eigenschaft als Sekretär und Geschäftsführer des Verbandes Schweizerischer Anschlussgeleise- und Privatgüterwagen-Besitzer hatte ich in alten Akten davon Kenntnis erhalten, dass vor dem Krieg 1939/45 ein Internationaler Verband der Privatgüterwagen-Besitzer bestanden hatte und dies gab mir im Verkehr der Privatgüterwagen im Jahre 1949 den Impuls, den Versuch zu unternehmen, eine neue derartige Organisation ins Leben zu rufen. Ich hatte u. a. ermitteln können, dass ein Herr Gianzana in Mailand letzter Präsident des alten Verbandes gewesen war und so fuhr ich nach Mailand, um mich mit diesem in Verbindung zu setzen. Ich erfuhr dabei, dass die lange vor dem Krieg geschaffene Organisation de jure nie aufgelöst worden war, dass diese aber ihre Tätigkeit nicht fortgeführt hatte; sie war durch die Ereignisse des Krieges (es waren damals auch Interessenten aus den Oststaaten Mitglieder) und der Nachkriegszeit vollständig desorganisiert und aktionsunfähig geworden.

Herr Gianzana verwies mich zwecks Abklärung allfällig vorhandenen Interesses für meine Initiative zunächst an Herrn Dr. G. Vanni, Sekretär der Associazione Proprietari di Carri Privati in Italien und dieser wiederum an Herrn Dr. M. Rassini, Amministratore Delegato dell „Ausiliare“, Locazione di Vagoni, beide in Mailand. In Besprechungen mit diesen Herren fand ich weitgehendes Verständnis für die Gründung einer neuen internationalen Union. Dasselbe war der Fall beim damaligen Präsidenten des schweizerischen Verbandes, Herrn Direktor U. Sieber. Nachdem ich nun die Adressen von vermutlichen Interessenten im weiteren Ausland ausfindig gemacht hatte, berief der Verband Schweizerischer Anschlussgeleise- und Privatgüterwagen-Besitzer auf die Tage vom 17./18. April 1950 eine konsultative Konferenz nach Attisholz ein. Es nahmen an derselben 27 Interessenten aus sechs verschiedenen Ländern (Belgien, Frankreich, Holland, Italien, Österreich und Schweiz) teil.

Den Vorsitz führte Herr U. Sieber, Präsident des VAP. Es wurden sehr einlässlich auf internationaler Ebene bestehende Probleme der Privatgüterwagen-Besitzer erörtert und damit im Zusammenhang die Zweckmässigkeit der Neugründung einer internationalen Vereinigung. Auf Grund eines von mir vorgelegten und in der Versammlung noch etwas ergänzten Statuten-Entwurfes wurde dann am 18. April durch einmütigen Beschluss der vertretenen Verbände die Neugründung der „Union“ vollzogen. Als erster Präsident wurden Herr U. Sieber und als Sekretär und Geschäftsführer meine Person gewählt.

Le but de l'Union était décrit dans les statuts comme suit :

« L'Union a pour but de défendre les intérêts communs dépassant le cadre du territoire national des propriétaires ou titulaires de wagons privés et de ses associations. Pour atteindre ce but, l'Union prendra contact directement avec les organisations internationales des réseaux de chemins de fer et suggérera et préparera les actions à entreprendre de la part des associations-membres auprès de leurs administrations ferroviaires respectives, des autorités des corporations législatives etc.

L'Union détiendra également une série d'exemplaires des lois, décrets, règlements, publications etc. ayant trait à son but, pour autant que de tels documents soient mis à la disposition de l'Union par ses associations-membres ».

Dès le début, les activités de l'Union étaient concentrées sur la collaboration pour la révision déjà entamée d'un règlement international concernant le trafic de wagons « P » et sur l'établissement de nouvelles conditions d'immatriculation internationales (JOP resp. RIP). A cette fin, des contacts se nouèrent avec l'Office Central pour le Trafic International par Chemins de Fer à Berne et la Chambre de Commerce Internationale à Paris. Notre Union avait été autorisée à participer, avec voix consultative, aux réunions sur la révision du RIP. Après la révision du RIP, l'UIC entamait celle des conditions internationales d'immatriculation (fiche 92), à laquelle nous avons pu participer également.

Nos revendications principales pour une amélioration de la position des wagons « P » étaient les suivantes :

- l'octroi d'une indemnité pour le transport de wagons chargés,
- éclaircissements en ce qui concerne la responsabilité et l'indemnisation lors de la perte d'un wagon,
- conditions pour la déclaration de l'intérêt à la livraison des wagons vides,
- obligation de fournir des preuves justificatives lors d'un dépassement du délai de livraison, d'une avarie ou de la perte d'un wagon au cours d'un transport etc.

Au cours du quart de siècle écoulé, l'Union a déployé une activité variée et fructueuse.

Aujourd'hui, à l'occasion du 25ème anniversaire de la fondation de l'UIP, je ne voulais pas manquer, Cher Président, de vous adresser ainsi qu'à tous les membres de notre Union, mes meilleurs vœux de prospérité dans la poursuite de vos excellentes activités.

Recevez mes plus cordiales salutations.



signé : W. Kesselring
Membre fondateur et secrétaire
de l'UIP de 1950 à 1960

Der Zweck der Union ist in den Statuten wie folgt umschrieben worden :

„Die Union hat den Zweck, jene gemeinschaftlichen Interessen der Eigentümer oder Einsteller von Privatgüterwagen und deren Verbänden zu vertreten, welche über die einzelnen Staatsgebiete hinausreichen. Zur Erreichung dieses Zweckes wird die Union sowohl direkt mit den zwischenstaatlichen Organisationen von Bahnverwaltungen in Verbindung treten, als auch konforme Aktionen der der Union angeschlossenen Verbände bei deren Heimatbahnverwaltungen, Behörden, gesetzgebenden Körperschaften usw. anregen und vorbereiten.

Die Union wird auch eine Sammlung aller jener Gesetze, Verordnungen, reglementarischen Bestimmungen, Publikationen usw. führen, welche für ihren Zweck von Bedeutung sind und insoweit das erforderliche Material von den beteiligten Verbänden der Union zur Verfügung gestellt wird“.

Von allem Anfang an konzentrierte sich die Tätigkeit der Union auf die Mitarbeit bei der bereits im Gang befindlichen Revision der internationalen Ordnung für den Verkehr der Privatgüterwagen und auf die Aufstellung neuer internationaler Einstellungsbedingungen (JOP bzw. RIP). In diesen Belangen wurde Kontakt aufgenommen mit dem Zentralamt für den internationalen Eisenbahnverkehr in Bern und der internationalen Handelskammer in Paris. Unsere Union wurde dabei ermächtigt, den Verhandlungen über die Revision des RIP mit beratender Stimme beizuwohnen. Im Anschluss an die Revision des RIP ist vom Internationalen Eisenbahnverband auch eine solche der internationalen Einstellungsbedingungen (Fiche 92) in Angriff genommen worden, wo wir ebenfalls mitarbeiten konnten.

Im Vordergrund unserer Wünsche betreffend einer Besserstellung des Status der P-Wagen waren die Gewährung einer Vergütung für die Beförderung von beladenen Wagen, Klärung der Haftung und Entschädigung für den Verlust eines Wagens, Bedingungen für die Angabe des Interesses an der Lieferung von leeren Wagen, Beweispflicht der Bahn in Fällen von Lieferfristüberschreitung, Beschädigung oder Verlust eines Wagens im Zuge eines Transportes, usw.

In dem nun zurückliegenden Vierteljahrhundert hat die Union eine vielseitige, fruchtbare Tätigkeit ausgeübt.

Bei Gelegenheit des 25-jährigen Geburtstages der UIP-Gründung wollte ich nicht versäumen, sehr geehrter Herr Präsident, Ihnen und allen Mitgliedern unserer Union meine besten Glückwünsche für die Fortsetzung Ihrer guten Leistungen auszusprechen.

Mit freundlichen Grüßen

W. Kesselring

gez. : W. Kesselring
Gründer-Mitglied und Sekretär
der UIP von 1950 bis 1960

Rapport de gestion pour 1974

I. PRÉAMBULE

Rarement depuis la seconde guerre mondiale les problèmes économiques, structurels, monétaires et conjoncturels ne furent aussi profonds et aussi largement répandus en Europe et dans le monde.

Du fait de la récession, les besoins en wagons « P » de l'industrie utilisatrice ont été largement couverts au cours de l'année écoulée. Cependant, pour certains types de wagons, l'excédent a atteint même des proportions parfois inquiétantes : ce fut le cas par exemple pour les wagons porte-automobiles, les wagons céréaliers et, dans une mesure moindre, les wagons destinés au transport de produits inflammables.

La situation est toutefois restée encore relativement normale dans le domaine de l'industrie chimique, pour lequel un certain nombre de nouveaux wagons ont été mis en service en 1974.

Les effets sur le trafic des wagons « P » de la situation économique actuelle ont persisté tout au long de l'année.

La collaboration avec l'Union Internationale des Chemins de Fer (U. I. C.) continue à se développer dans un climat stable et favorable.

Le Groupe supérieur de liaison UIC/UIP ne s'est pas réuni en 1974. Des réunions ne sont prévues qu'au fur et à mesure où ce sera nécessaire.

Par contre, le Groupe de travail commun UIC/UIP a siégé, au mois d'octobre 1974, à Vienne.

II. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'UIP

a) *Attelage automatique*

Comme auparavant, la question de l'attelage automatique (AA) a joué un grand rôle dans les discussions. Les délégués de l'UIC ont donné les renseignements suivants :

- L'élément nouveau le plus important concerne la décision commune UIC/OSJD de doter tous les wagons à marchandises d'attelage automatique avec articulation stabilisatrice. Dans cette perspective, l'articulation stabilisatrice fait actuellement l'objet d'essais intensifs.
- Les dispositions des fiches UIC 530-1 et 530-2 relatives aux wagons à 2 essieux et à bogies seront intangibles ; elles pourront faire l'objet de perfectionnements en vue d'un renforcement de la sécurité. Toutefois, les modifications susceptibles d'être apportées ne seront pas incompatibles avec les dispositions actuelles des fiches 530-1 et 530-2 et l'on peut donc d'ores et déjà appliquer ces dispositions pour la construction du nouveau matériel roulant.
- En ce qui concerne l'empattement pour les wagons à 2 essieux, l'UIC a renoncé, pour le moment, à aller au-delà d'un maximum de 9 mètres ; quant au minimum, il est rappelé que la fiche UIC 530-2 recommande 6 mètres.
- Les essais avec une suspension de roulement à efficacité variable seront achevés dans le courant de l'année 1975.
La sécurité de circulation des wagons à 2 essieux peut être améliorée dans certains cas par un lestage de wagons — au détriment, bien entendu, du rendement du matériel.

Geschäftsbericht für 1974

I. VORWORT

Selten waren seit dem Zweiten Weltkrieg die Wirtschafts-, Struktur-, Währungs- und Konjunktur-Probleme von so tiefgreifender Natur und so weit in Europa und der Welt verbreitet wie zum gegenwärtigen Zeitpunkt.

Infolge der Rezession konnte der Bedarf der verladenden Wirtschaft an Privatgüterwagen im ablaufenden Jahr vollauf gedeckt werden. Für gewisse Wagentypen jedoch war das Angebot höher als die Nachfrage und erreichte manchmal beunruhigende Ausmasse: das war zum Beispiel der Fall für Autotransportwagen, Getreidewagen und — in geringerem Ausmass — für Wagen zum Transport brennbarer Flüssigkeiten.

Jedoch blieb die Lage relativ normal im Bereich der Chemieindustrie, für welche eine gewisse Anzahl neuer Wagen im Jahre 1974 in Dienst gestellt wurde.

Die Auswirkungen der zurzeitigen Wirtschaftslage auf den Privatgüterwagenverkehr haben das ganze Jahr hindurch andauert.

Die Zusammenarbeit mit dem Internationalen Eisenbahnverband (UIC) entwickelte sich weiterhin in einer beständigen und guten Atmosphäre.

Tagungen des Verbindungsausschusses UIC/UIP auf höherer Ebene haben im Jahre 1974 nicht stattgefunden; derartige Sitzungen sind nur dann vorgesehen, wenn solche sich als notwendig erweisen sollten.

Dahingegen aber hat die Gemeinsame Arbeitsgruppe UIC/UIP im Oktober 1974 in Wien getagt.



II. BERICHT ÜBER DIE ARBEIT DER UIP

a) *Automatische Kupplung*

Wie in den vergangenen Jahren, hat die Frage der automatischen Kupplung (AK) in den Verhandlungen eine besondere Rolle gespielt. Die Vertreter der UIC erteilten folgende Auskünfte:

- Die Anwendung des stabilisierenden Elementes ist beschlossene Sache. Es werden aber immer noch weitere Versuche gemacht.
- Die Bestimmungen der Merkblätter (Fiche UIC) 530-1 und 530-2 sind nicht endgültig. Verbesserungen sind vorgesehen, wobei Änderungen mit den Empfehlungen dieser Merkblätter vereinbar bleiben.
- Die Mindestachsstände 2-achsiger Wagen werden mit 6.00 m höchstens 9.00 m empfohlen. → ✓
- Die Versuche mit der progressiven Feder werden im Laufe des Jahres 1975 abgeschlossen. Die Laufsicherheit 2-achsiger Wagen kann in einigen Fällen auch durch Erhöhung des Eigengewichtes unter Inkaufnahme einer Verminderung der Nutzlast erreicht werden.

- En ce qui concerne la sécurité de circulation, on s'oriente actuellement vers la pratique consistant à affecter un wagon donné d'un « coefficient de sécurité » inscrit sur le wagon, qui permettra, dans l'exploitation courante, de voir immédiatement si un wagon peut être incorporé sans restriction dans un train de marchandises hétérogène de longueur et tonnage donnés, ou si le wagon en question doit faire l'objet d'un classement spécial.
- Par ailleurs, l'UIC s'intéresse à des procédés de fabrication des attelages différents du procédé classique en acier moulé d'une seule pièce. Il s'agit d'un procédé par moulage de deux pièces assemblées ensuite par soudure et d'un procédé par soudure d'une vingtaine de pièces élémentaires en tôle découpée et matricée. Ces procédés, dont on attend un abaissement sensible du coût de l'attelage, vont faire l'objet d'essais complets.
- La publication de la fiche UIC 524-1 « Conditions techniques auxquelles doivent répondre les dispositifs élastiques pour l'attelage automatique » aura lieu très prochainement.

b) Nouvelle rédaction de la fiche UIC 280

Les conditions de la fiche UIC 280 convenues dans le groupe de travail, réglant spécialement le paiement des frais de transport, les redevances pour les wagons « P » et les transports à vide dans le trafic international, ont été mises en vigueur le 1er janvier 1975. Les demandes de l'UIP pour certaines expressions ont été acceptées. Nous vous rendons attentifs tout spécialement au texte B-c) de la fiche UIC 280, qui a été repris intégralement par l'UIC :

« La base de la redevance est établie en tenant compte des charges d'investissement, d'entretien, de gestion et de mise en service afférentes à ce matériel. Cette redevance est égale à 15% de la taxe nette de transport ; elle peut varier dans une limite de 5% en plus ou en moins lorsque les nécessités économiques et commerciales le justifient ».

c) Harmonisation des prescriptions pour la construction et l'entretien des wagons « P »

Au sujet de la standardisation des conditions de construction et de réception ainsi que des prescriptions pour l'entretien et la révision des wagons « P », l'UIP a remis une nouvelle note contenant les désirs fondamentaux pour les wagons « P » :

- Même niveau de sécurité pour tous les wagons particuliers ;
- Mêmes conditions compétitives pour les wagons particuliers en Europe ;
- Simplification de l'approvisionnement par standardisation aussi étendue que possible des éléments de construction.

Le groupe de travail UIC a fait savoir que son comité d'experts « Matériel et tractions » avait approuvé, au mois de juin 1974, un document sur la normalisation des véhicules et un catalogue des pièces nobles où la normalisation/standardisation sera proposée au niveau UIC.

En outre, l'UIC a mis en circulation, auprès de ses membres, un questionnaire, afin de savoir dans quelle mesure et dans quel ordre d'urgence les différentes pièces nobles doivent

- Es ist vorgesehen, jedem Wagen einen Sicherheitskoeffizienten zuzuteilen. Damit im Betriebsablauf festgestellt werden kann, ob der Wagen ohne Einschränkung in einen heterogenen Güterzug eingereiht werden kann, soll der betr. Sicherheitskoeffizient am Wagen angeschrieben werden. Diese Massnahme soll die Einreihungsmöglichkeiten resp. Erfordernisse erleichtern bzw. bestimmen.
- Die UIC interessiert sich für ein Fabrikationsverfahren für die AK, das vom herkömmlichen — Stahlguss in Monoblockausführung — abweicht. Es soll sich um ein Gussverfahren in zwei Teilen handeln. Diese sollen mittels eines speziellen Schweißverfahrens, mit ca. 20 Einzelteilen aus ausgeschnittenem und gestanztem Blech, zusammengebaut werden.
Man erwartet vom neuen Verfahren eine erhebliche Kostensenkung.
- Demnächst wird ein neues UIC-Merkblatt, 524-1 „Technische Bedingungen, denen die Federapparate/Federwerke entsprechen müssen“, herauskommen.

b) *Neufassung des UIC-Merkblattes 280*

Die von der Arbeitsgruppe festgelegten Bestimmungen des Merkblattes 280, das die Frachtzahlung, insbesondere die P-Abschläge und die Leerlauffracht im internationalen Verkehr regelt, wurde auf den 1. Januar 1975 in Kraft gesetzt, wobei die von der UIP gewünschten Formulierungen berücksichtigt wurden. Hier weisen wir insbesondere auf die Formulierung B-c) hin, die wie folgt von der UIP übernommen wurde :

„Die Grundlage der Vergütung wird unter Berücksichtigung der im Zusammenhang mit diesen Güterwagen entstehenden Investitions-, Unterhaltungs-, Verwaltungs- und Betriebskosten festgelegt. Die Vergütung beträgt 15% der Nettofracht ; sie kann um 5% erhöht oder gekürzt werden, wenn die wirtschaftlichen und kommerziellen Belange es rechtfertigen“.

c) *Harmonisierung der Vorschriften für den Bau und die Unterhaltung der Privatgüterwagen*

Zur Vereinheitlichung der Bestimmungen für die Unterhaltung, Revision, den Bau und die Abnahme hat die UIP eine neue Note vorgelegt, die folgende Grundsätze enthält :

- Gleiches Sicherheitsniveau für alle P-Wagen
- Gleiche Wettbewerbsbedingungen für alle P-Wagen in Europa
- Vereinfachung der Beschaffung durch weitgehende Standardisierung von Bauteilen, Vereinheitlichung der Bauvorschriften und Unterhalts- und Abnahmebedingungen.

Die UIC-Arbeitsgruppe hat hierauf erwidert, ihr Ausschuss „Fahrzeuge und Zugförderung“ habe im Juni 1974 ein Dokument über die Normung der Fahrzeuge und einen Katalog der Bauteile genehmigt, deren Normung auf UIC-Ebene vorgeschlagen wird.

Ferner führt die UIC eine Umfrage bei den Eisenbahnen darüber durch, in welchem Grad und mit welcher Dringlichkeit die einzelnen Bauteile genormt werden sollen. Zur

III. VIE INTÉRIEURE DE L'UIP

Sur l'invitation de l'Association allemande (VPI), l'Assemblée générale de 1974 a eu lieu le 6 juin 1974 à Hambourg. A l'exception des Pays-Bas, toutes les associations étaient représentées. L'UIP a eu l'honneur de recevoir le Ministerialdirektor, M. Rolf Rückel, de la direction de la Deutsche Bundesbahn, M. Kuno Mohr, président de la direction de la Deutsche Bundesbahn, Hambourg, M. Roger Gratreau, vice-directeur de l'OCTI à Berne, M. Hermann Rupp, du secrétariat général UIC à Paris, M. Maurice Auroy de la SNCF, président du groupe de travail commun UIC/UIP, ainsi que M. Yvan Arnaud de la SNCF, également membre du groupe de travail commun UIC/UIP.

M. Rolf Rückel, a prononcé un exposé au cours de l'Assemblée générale, dans lequel il a abordé différents aspects des relations existant entre les réseaux et les titulaires des wagons « P ».

Il a estimé notamment que le travail commun, tant des chemins de fer et des associations nationales que celui des commissions internationales UIC/UIP — sur le niveau des Groupes de travail communs permanents et sur un niveau élevé — est devenu indispensable pour les intérêts communs. Les décisions des chemins de fer, dans le domaine des wagons « P » ne peuvent plus être envisagées sans l'intervention des propriétaires de wagons provenant de secteurs important de l'économie et de l'industrie.

Par conséquent, il est d'avis que les associations nationales et l'UIP ont le devoir et le droit de faire valoir leur influence sur la continuation du trafic par rail et de son exécution uniforme concernant l'utilisation des wagons « P ».

Les wagons « P » sont aujourd'hui encouragés par tous les chemins de fer européens parce que, entre autres, pour des raisons concurrentielles, les chemins de fer doivent offrir un volume de transport toujours adapté au dernier développement du secteur de la manutention. En outre, les chemins de fer sont intéressés à encourager les investissements de la part de l'économie privée en vue de la mise en circulation d'un nombre toujours croissant de wagons spéciaux.

M. Rückel a abordé ensuite le problème de la garantie des investissements : ce problème, soulevé lors d'une réunion à un niveau élevé UIC/UIP en octobre 1968, sera assuré dans le territoire de la Deutsche Bundesbahn par la nouvelle politique des wagons « P ». Aussi longtemps que la Deutsche Bundesbahn admettra l'utilisation simultanée de wagons appartenant aux chemins de fer et de wagons « P » du même genre, la concurrence réciproque peut être évitée soit en posant comme condition la limitation du secteur des trafics, soit en réduisant les wagons de marchandises au même volume que l'admission des wagons « P » de même nature.

En ce qui concerne l'avenir des chemins de fer qui détermine également celui des wagons « P », M. Rückel a affirmé que la technique ferroviaire moderne offre un nombre de particularités qui tiennent compte des problèmes communs des pays européens, c'est-à-dire :

un degré de sécurité élevé, peu d'influence en cas d'intempéries, vitesse de trains, environnement, utilisation d'espace restreint, économie et utilisation multiples de l'énergie, technique apte au développement prédestinée à l'automatisation complète, productivité accrue, etc.

III. AUS DEM INTERNEN LEBEN DER UIP

Die Generalversammlung 1974 hat auf Einladung des deutschen Verbandes am 6. Juni 1974 in Hamburg stattgefunden. Mit Ausnahme der Niederlande waren alle Mitgliedsverbände vertreten. Die UIP hatte die Ehre, Herrn Rolf Rückel, Ministerialdirektor der Deutschen Bundesbahn, Herrn Kuno Mohr, Präsident der Bundesbahndirektion Hamburg, Herrn Roger Gratreau, Vizedirektor des Zentralamtes für den Internationalen Eisenbahnverkehr, Bern, Herrn Hermann Rupp, vom Generalsekretariat der UIC in Paris, Herrn Maurice Auroy von der SNCF, Präsident der Gemeinsamen Arbeitsgruppe UIC/UIP sowie Herrn Yvan Arnaud, von der SNCF, ebenfalls Mitglied der Gemeinsamen Arbeitsgruppe UIC/UIP, begrüßen zu dürfen.

Herr Rolf Rückel, hat eine Ansprache an die Generalversammlung gehalten, in der er auf verschiedene Aspekte der Beziehungen zwischen den Bahnen und den Einstellern von Privatgüterwagen einging.

Er meint u. a., dass die gemeinsame Arbeit sowohl der nationalen Bahnen und Verbände als auch der internationalen Gremien UIC/UIP — auf der Ebene der ständigen Gemeinsamen Arbeitsgruppe und auf höherer Ebene — unentbehrlich für die gemeinsamen Interessen geworden sei. Ohne Einschaltung der aus bedeutenden Wirtschafts- und Industriebereichen kommenden Privatgüterwagen-Interessenten seien Entscheidungen der Eisenbahnen auf dem Gebiet der P-Wagen nicht mehr denkbar.

Folglich ist er der Meinung, dass den nationalen Verbänden wie der internationalen Union die Aufgabe und das Recht zukäme, auf die Koordinierung des Verkehrs auf der Schiene und seine weitgehend einheitliche Durchführung für den Bereich der Verwendung der Privatgüterwagen Einfluss zu nehmen.

Die Privatgüterwagen würden heute von allen europäischen Bahnen gefördert. Das liege u. a. darin begründet, dass sich die Bahnen bei ihrem Angebot an Transportraum aus Gründen des Wettbewerbs auf die neuesten Entwicklungen im Bereich des Umschlagwesens einstellen müssten und zur Vorhaltung der immer zahlreicher gewordenen speziellen Güterwagentypen auch an der Verwendung von Investitionsmitteln der Privatwirtschaft interessiert seien.

Dann hat Herr Rückel das Problem der Garantie der Investitionen behandelt : die bereits im Oktober 1968 anlässlich einer Besprechung auf höherer Ebene UIC/UIP angesprochene Garantie der Investitionen werde im Bereich der Deutschen Bundesbahn durch die neue Privatwagenpolitik sichergestellt. Soweit die Deutsche Bundesbahn künftig ein Nebeneinander von bahneigenen und privaten Güterwagen gleicher Art zulasse, könne eine gegenseitige Konkurrenzierung dadurch vermieden werden, dass sie entweder eine Abgrenzung der Verkehrsbereiche zur Bedingung mache oder die Vorhaltung eigener Güterwagen im Umfang der zugelassenen Privatgüterwagen gleicher Art verringere. Bezüglich der Zukunft der Eisenbahnen, die auch die Zukunft der Privatgüterwagen mitbestimme, erklärte Herr Rückel, dass die moderne Eisenbahntechnik eine Reihe von besonderen Eigenschaften bietet, die den gemeinsamen Problemen der europäischen Länder Rechnung trage, nämlich :

hoher Sicherheitsgrad, geringe Anfälligkeit bei Witterungsunbilden, weiter zunehmende Fahrgeschwindigkeiten, Umweltfreundlichkeit, geringer Raumbedarf, Wirtschaftlichkeit und Vielseitigkeit bei der Verwendung der Energie, entwicklungsfähige Technik, die zur Vollautomatisierung besonders gut geeignet ist, mit dem Verkehr wachsende Produktivität, usw.

Aussi bien les gouvernements des différents pays que les politiciens de la CEE devront tenir compte de cette supériorité des chemins de fer. Un plan directeur européen d'infrastructure élaboré par l'UIC a été soumis à la CEE. Elle ne pourra pas ignorer le fait que le Marché commun requiert un réseau européen de grande capacité et de haute qualité.

L'Assemblée générale écouta avec un grand intérêt les déclarations de M. Rückel qui furent l'objet d'applaudissements nourris.

Le président, M. Willy Körfggen, remercia M. Rückel pour ses intéressantes déclarations et exprima sa reconnaissance particulière pour la façon très claire avec laquelle M. Rückel a présenté les problèmes communs.

L'Assemblée générale a ensuite approuvé le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 1973. Elle a donné décharge au comité directeur et au trésorier et a renouvelé aux vérificateurs de l'association suisse leurs mandats pour la révision des comptes.

Le président de l'UIP, M. Willy Körfggen, dont le mandat s'achevait, a adressé une allocution d'adieu à l'Assemblée générale en s'étendant sur les efforts déployés par l'UIP au cours des dernières années et remerciant cordialement pour leur collaboration ses collègues du Comité directeur et tous ceux qui, autour de lui, ont participé aux travaux de l'UIP durant ses deux mandats de président.

Les associations membres ont désigné les représentants suivants au Comité directeur pour la période 1974 — 1975 :



Allemagne	M. Detlev Bohne
Autriche	M. Helmut Metzger
Belgique	M. Jacques de Bruyn
Espagne	M. Alberto Lopez Ribe
France	M. Lucien Devies
Grande-Bretagne	M. Jeremy M. B. Gotch
Italie	M. Platone Ladavac
Maroc	M. Christian Courau
Pays-Bas	M. Arnold Greebe
Suède	M. Carl-Erik Nilsson
Suisse	M. Eugène-Jean Fert

Le comité directeur a tenu des réunions les 29 mars 1974 à Paris, 6 juin 1974 à Hambourg et 22 novembre 1974 à Bruxelles, au cours desquelles un certain nombre de décisions ont été prises pour la poursuite des travaux de l'Union.

L'Assemblée générale a ensuite procédé à l'élection du nouveau président et des vices-présidents pour les trois prochaines années. M. J. de Bruyn, représentant la Belgique, a été nommé président. M. J.-M.-B. Gotch, représentant la Grande-Bretagne et M. C.-E. Nilsson, représentant la Suède ont été nommés vices-présidents. Elle a en outre décidé à l'unanimité de porter à Frs. 20.— la cotisation par centaine entamée de wagons « P » en laissant inchangée la cotisation de base par pays à Frs. 750.—. C'est par acclamations qu'elle a accepté l'invitation des associations nationales suisses de tenir à Lucerne les 12 et 13 juin 1975 les assises de l'Assemblée générale qui marquera le 25e anniversaire de la fondation de notre Union.

Sowohl die Regierungen der einzelnen Staaten wie auch die Politiker der Europäischen Gemeinschaft müssten dieser Überlegenheit der Eisenbahnen Rechnung tragen. Ein von der UIC ausgearbeiteter europäischer Infrastrukturleitplan läge der Gemeinschaft vor. Diese käme nicht an der Tatsache vorbei, dass der Gemeinsame Markt den Ausbau eines europäischen Netzes grosser Kapazität und hoher Qualität erfordere.

Die Generalversammlung nahm die Ausführungen des Herrn Rückel mit grossem Interesse und lebhaftem Beifall entgegen.

Der Präsident, Herr Willy Körfgen, sprach Herrn Rückel den Dank für die interessanten Ausführungen aus, wobei er seiner besonderen Freude darüber Ausdruck gab, dass Herr Rückel die gemeinsamen Probleme so klar herausgestellt habe.

Die Generalversammlung genehmigte den Geschäftsbericht und die Kassenabrechnung für 1973. Sie erteilte dem Direktionskomitee und dem Kassenverwalter Entlastung und bestellte die Prüfer des schweizerischen Verbandes erneut zu Rechnungsprüfern.

Der Präsident der UIP, Herr Willy Körfgen, dessen Mandat abgelaufen war, hielt auf der Generalversammlung eine Abschiedsansprache, in der er besonders auf die von der UIP während der letzten Jahre gemachten Anstrengungen einging und dankte seinen Kollegen des Direktionskomitees und allen, die mit ihm, während seiner zwei Mandate als Präsident, an den Arbeiten der UIP teilnahmen, herzlich für ihre Mitarbeit.

Die Ansprache wurde allen Teilnehmern in gedruckter Form zur Verfügung gestellt.

Die Mitgliedsverbände haben für 1974/1975 folgende Vertreter in das Direktionskomitee entsandt :



Deutschland	Herrn Detlev Bohne
Österreich	Herrn Helmut Metzger
Belgien	Herrn Jacques de Bruyn
Spanien	Herrn Alberto Lopez Ribe
Frankreich	Herrn Lucien Devies
Grossbritannien	Herrn Jeremy M. B. Gotch
Italien	Herrn Platone Ladavac
Marokko	Herrn Christian Courau
Niederlande	Herrn Arnold Greebe
Schweden	Herrn Carl-Erik Nilsson
Schweiz	Herrn Eugène-Jean Fert

ab 24. 11. 74 H. Vos

Das Direktionskomitee hat am 29. März 1974 in Paris, am 6. Juni 1974 in Hamburg und am 22. November 1974 in Brüssel Sitzungen abgehalten, um wichtige Beschlüsse über die weitere Arbeit der Union zu fassen.

Die Generalversammlung wählte anschliessend einstimmig zum neuen Präsidenten für die nächsten 3 Jahre Herrn J. de Bruyn, Vertreter Belgiens und zu Vizepräsidenten Herrn J. M. B. Gotch, Vertreter Grossbritanniens und Herrn C. E. Nilsson, Vertreter Schwedens. Sie beschloss einstimmig, den Zusatzmitgliedbeitrag auf Schw. Fr. 20.— zu erhöhen während der Grundbeitrag je Land mit Schw. Fr. 750.— unverändert bleibt. Mit Zustimmung und Beifall hat sie die Einladung der schweizerischen Verbände, die Generalversammlung den 12. und 13. Juni 1975 in Luzern abzuhalten, aufgenommen. Dieser wird eine besondere Bedeutung zukommen, da unsere Union vor 25 Jahren in der Schweiz gegründet wurde.

Le nouveau président remercia l'Assemblée pour la confiance qui lui était témoignée et rendit hommage à son prédécesseur, M. Willy Körfggen, dont le dévouement à la cause de l'UIP et les qualités de président avaient pu être appréciées par chacun. Le nouveau président remercia également l'association allemande (VPI) pour la chaleur de la réception réservée aux représentants des associations membres nationales qui garderont certainement un excellent souvenir de leur séjour à Hambourg et de l'excursion en mer à Kiel.

Pour le Comité directeur :

Le président :
signé : J. de Bruyn

Le secrétaire général :
signé : E.-J. Fert



Der neue Präsident dankte der Generalversammlung für das ihm geschenkte Vertrauen und gedachte mit herzlichen Worten seines Vorgängers, Herrn Willy Körfggen, indem er unterstrich, dass dessen Hingabe für die Sache der UIP sowie seine hervorragenden Eigenschaften als Präsident der Union von allen stets hochgeschätzt worden waren. Ebenfalls sprach er dem Deutschen Verband (VPI) seinen Dank aus für die liebenswürdige Aufnahme der Vertreter der nationalen Mitgliedsverbände, denen der Aufenthalt in Hamburg sowie der Schiffsausflug von Kiel sicherlich in bester Erinnerung bleiben wird.

Für das Direktionskomitee :

Der Präsident :
gez. J. de Bruyn

Der Generalsekretär :
gez. E.-J. Fert



Comptes annuels

RECETTES

COTISATIONS

	1973		1974	
	SFr.	SFr.	SFr.	SFr.
Vereinigung der Privatgüterwagen- Interessenten, Hambourg		5 514.—		8 730.—
Verband der Privatgüterwagen- Interessenten, Vienne		1 134.—		1 390.—
Fédération des Entreprises de Belgique, Bruxelles		759.—		475.—
Société LOMATFER, Bruxelles		435.—		1 015.—
Liga de Propietarios de Vagones de España, Madrid		1 386.—		2 030.—
Association Française des Wagons Particuliers, Paris		6 606.—		12 450.—
Association of Private Railway-Wagon Owners Ltd., Londres		1 016.—		*)
Associazione Proprietari di Carri Privati FS, Milan		1 494.—		1 970.—
Association Professionnelle des Propriétaires et Usagers de wagons Industriels au Maroc, Casablanca		798.—		830.—
Algemene Verladere en Eigen Vervoerders Organisatie, La Haye		858.—		930.—
Svenska Privatvagnföreningen, Stockholm		1 242.—		1 530.—
Association Suisse de Propriétaires d'Embranchements Particuliers et de Wagons Privés, Weinfelden		1 458.—		1 990.—
		22 700.—		33 340.—
Intérêt sur livret d'épargne de la Banque Populaire Suisse, Genève		390.55		309.50
<i>DÉPENSES</i>				
Honoraires et jetons de présence	11 129.50		14 011.45	
Frais d'interprète, traductions	7 350.75		5 670.—	
Frais de bureau et d'imprimerie	14 969.85		12 027.65	
Poste, téléphone, divers	1 451.20		1 838.—	
Excédent de recettes			102.40	
Insuffisance de recettes		11 810.75		
	34 901.30	34 901.30	33 649.50	33 649.50

*) La cotisation de l'Association of Private Railway-Wagon Owners Ltd., Londres, ne nous est pas parvenue.

Jahresrechnung

EINNAHMEN

BEITRÄGE

	1973		1974	
	SFr.	SFr.	SFr.	SFr.
Vereinigung der Privatgüterwagen- Interessenten, Hamburg		5 514.—		8 730.—
Verband der Privatgüterwagen- Interessenten, Wien		1 134.—		1 390.—
Fédération des Entreprises de Belgique, Bruxelles		759.—		475.—
Société LOMATFER, Bruxelles		435.—		1 015.—
Liga de Propietarios de Vagones de España, Madrid		1 386.—		2 030.—
Association Française des Wagons Particuliers, Paris		6 606.—		12 450.—
Association of Private Railway-Wagon Owners Ltd., London		1 016.—		*)
Associazione Proprietari di Carri Privati FS, Mailand		1 494.—		1 970.—
Association Professionnelle des Propriétaires et Usagers de Wagons Industriels au Maroc, Casablanca		798.—		830.—
Algemene Verladere en Eigen Vervoerders Organisatie, Den Haag		858.—		930.—
Svenska Privatvagnföreningen, Stockholm		1 242.—		1 530.—
Association Suisse de Propriétaires d'Embranchements Particuliers et de Wagons Privés, Weinfelden		1 458.—		1 990.—
Zinsgutschrift auf Sparheft bei der Schweizerischen Volksbank, Genf		22 700.— 390.55		33 340.— 309.50
AUSGABEN				
Honorare und Sitzungsgelder	11 129.50		14 011.45	
Dolmetscherkosten	7 350.75		5 670.—	
Büro und Druckereikosten	14 969.85		12 027.65	
Porto, Telefon, Verschiedenes	1 451.20		1 838.—	
Einnahmen-Überschuss			102.40	
Ausgaben-Überschuss		11 810.75		
	34 901.30	34 901.30	33 649.50	33 649.50

*) Der Beitrag der Association of Private Railway-Wagon Owners Ltd., London, ist nicht eingetroffen.

Bilan

	1973		1974	
	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
	SFr.	SFr.	SFr.	SFr.
Avoir sur livret de dépôt N° 90459 de la Banque Populaire Suisse, Genève . . .	18 182.10		12 753.80	
Avance de Fert & Cie . . .		16 629.95		10 768.—
Contribution fédérales, Berne	117.15		92.85	
Fortune au 31. 12. 1973 . . .		910.30		
Paiement à double de la Fédération des Entreprises de Belgique, Bruxelles . . .		759.—		
Transitoires				1 065.95
Fortune au 31. 12. 1974 . . .				1 012.70
	18 299.25	18 299.25	12 846.65	12 846.65



Fortune

	1973	1974
	SFr.	SFr.
Fortune au 31. 12. 1972	12 721.05	
Excédent de dépenses au 31. 12. 1973	11 810.75	
Fortune au 31. 12. 1973	910.30	910.30
Excédent de recettes au 31. 12. 1974		102.40
Fortune au 31. 12. 1974		1 012.70

E.-J. Fert, Secrétaire général

Bilanz

Guthaben auf Sparheft
Nr. 90459 bei der Schweiz.
Volksbank, Genf
Vorschuss von Fert & Cie . . .
Eidg. Steuerverwaltung, Bern
Vermögen am 31. 12. 1973 . . .
Fédération des Entreprises
de Belgique, Brüssel
doppelte Zahlung
Transitoren
Vermögen am 31. 12. 1974 . . .

1973		1974	
<i>Actif</i>	<i>Passif</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
SFr.	SFr.	SFr.	SFr.
18 182.10		12 753.80	
	16 629.95		10 768.—
117.15		92.85	
	910.30		
	759.—		
			1 065.95
			1 012.70
18 299.25	18 299.25	12 846.65	12 846.65



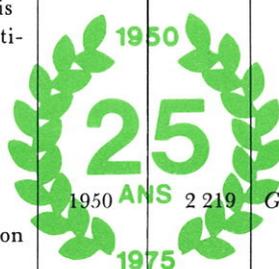
Vermögen

Vermögen am 31. 12. 1972
Ausgaben-Überschuss
Vermögen am 31. 12. 1973
Einnahmen-Überschuss am 31. 12. 1974
Vermögen am 31. 12. 1974

1973	1974
SFr.	SFr.
12 721.05	
11 810.75	
910.30	910.30
	102.40
	1 012.70

E.-J. Fert, Generalsekretär

LISTE DES MEMBRES	Année de l'admission Eintrittsjahr	Nombre de Wagons P Anzahl P Wagen	MITGLIEDERVERZEICHNIS
<i>Allemagne</i> Vereinigung der Privatgüterwagen- Interessenten VPI, Neue Rabenstr. 21, 2 Hambourg 36	1950	39 826	<i>Deutschland</i> Vereinigung der Privatgüterwagen- Interessenten VPI, Neue Rabenstrasse 21, 2 Hamburg 36
<i>Autriche</i> Verband der Privatgüterwagen-Interes- santen, Opernring 7, 1010 Vienne	1950	3 435	<i>Österreich</i> Verband der Privatgüterwagen- Interessenten, Opernring 7, 1010 Wien
<i>Belgique</i> Fédération des Entreprises de Belgique, rue Ravenstein 4, 1000 Bruxelles «Lomatfer» Union Professionnelle des Loueurs de matériel de chemin de fer, 18, Square de Meeus, 1040 Bruxelles	1950	3 740	<i>Belgien</i> Fédération des Entreprises de Belgique, rue Ravenstein 4, 1000 Brüssel «Lomatfer» Union Professionnelle des Loueurs de matériel de chemin de fer, 18, Square de Meeus, 1040 Brüssel
<i>Espagne</i> Liga de Propietarios de Vagones de España, Victor Pradera 30, Madrid-8	1950	6 040	<i>Spanien</i> Liga de Propietarios de Vagones de España, Victor Pradera 30, Madrid-8
<i>France</i> Chambre Syndicale des Wagons Indus- triels, 163, rue St-Honoré, 75001 Paris Chambre Syndicale des Wagons Parti- culiers de Grande Capacité, 5 bis, rue de Madrid, 75008 Paris Groupement des Exploitants Wagons-Réservoirs, 69, rue de la Boétie, 75008 Paris	1950	58 500	<i>Frankreich</i> Chambre Syndicale des Wagons Indus- triels, 163, rue St-Honoré, 75001 Paris Chambre Syndicale des Wagons Parti- culiers de Grande Capacité, 5 bis, rue de Madrid, 75008 Paris Groupement des Exploitants de Wagons-Réservoirs 69, rue de la Boétie, 75008 Paris
<i>Grande-Bretagne</i> Association of Private Railway-Wagon Owners Ltd., Metropolis House, 39/45 Tottenham Court Road, Londres W1P 0JL	1950	2 219	<i>Grossbritannien</i> Association of Private Railway-Wagon Owners Ltd., Metropolis House, 39/45 Tottenham Court Road, London W1P 0JL
<i>Hollande</i> Algemene Verladere- en Eigen Vervoerders Organisatie, Rooseveltplantsoen 3-4, La Haye	1950	917	<i>Holland</i> Algemene Verladere- en Eigen Vervoerders Organisatie, Rooseveltplantsoen 3-4, Den Haag
<i>Italie</i> Associazione Proprietari di Carri Pri- vati FS, Via Pompeo Litta, 20122 Milan	1960	6 017	<i>Italien</i> Associazione Proprietari di Carri Privati FS, Via Pompeo Litta 7, 20122 Mailand
<i>Maroc</i> Association Professionnelle des Proprié- taires et Usagers de Wagons Industriels au Maroc, c/o Sinatra, Immeuble Liberté Place Lemeigre-Dubreuil, Casablanca	1966	385	<i>Marokko</i> Association Professionnelle des Proprié- taires et Usagers de Wagons Industriels au Maroc, c/o Sinatra, Immeuble Liberté Place Lemeigre-Dubreuil, Casablanca
<i>Suède</i> Svenska Privatvagnföreningen, Sveavägen 21, 111 34 Stockholm	1958	3 896	<i>Schweden</i> Svenska Privatvagnföreningen, Sveavägen 21, 111 34 Stockholm
<i>Suisse</i> Association Suisse de Propriétaires d'Embranchements Particuliers et de Wagons Privés, Rathausstrasse 42, 8570 Weinfelden Association Suisse de Propriétaires de Wagons-Réservoirs, 3, rue du Mont-Blanc, 1211 Genève 1	1953	6 160	<i>Schweiz</i> Verband Schweiz. Anschlussgeleise- und Privatgüterwagen-Besitzer, Rathausstrasse 42, 8570 Weinfelden Association Suisse de Propriétaires de Wagons-Réservoirs, 3, rue du Mont-Blanc, 1211 Genf 1



ERRATUM

Une erreur s'est glissée à l'Annexe III, LISTE DES MEMBRES, dans la colonne de l'année d'admission. Il faut lire:

In der Anlage III, MITGLIEDER-VERZEICHNIS, hat sich ein Irrtum eingeschaltet. Es soll heissen:

Allemagne	1950	Deutschland
Autriche	1950	Oesterreich
Belgique	1950	Belgien
Espagne	1960	Spanien
France	1950	Frankreich
Grande Bretagne	1966	Grossbritannien
Hollande	1950	Holland
Italie	1950	Italien
Maroc	1958	Marokko
Suède	1953	Schweden
Suisse	1950	Schweiz

ORGANES DE L'UIP / ORGANE DER UIP

COMITÉ DIRECTEUR / DIREKTIONSKOMITEE

M. Jacques de Bruyn, Président
M. Carl-Erik Nilsson, Vice-Président
M. Jeremy M. B. Gotch, Vice-Président
M. Eugène-Jean Fert, Secrétaire Général
M. Detlev Bohne
M. Christian Courau
M. Lucien Devies
M. Arnold Greebe *ab 24. 11. 74 H. Vos*
M. Platone Ladavac
M. Alberto Lopez Ribe
M. Helmut Metzger

COMITÉ DE GÉRANCE / GESCHÄFTSFÜHRENDER AUSSCHUSS

M. J. de Bruyn, Président
M. C.-E. Nilsson, Vice-Président
M. J. M. B. Gotch, Vice-Président
M. E.-J. Fert, Secrétaire Général
M. D. Bohne
M. Ch. Schlegel

1974
Groupe de travail de l'UIP
au sein du groupe de travail
commun UIC/UIP :

Arbeitsgruppe UIP
innerhalb der gemeinsamen Arbeits-
gruppe UIC/UIP :

Président : M. Ch. Schlegel

Membres : M. D. Bohne
M. R. Galan
M. A. Harkemanne
M. R. Janssen
M. A. Morel
M. G. Sacchi
M. G. Winter



Délégation de l'UIP
au sein du groupe supérieur de
liaison UIC/UIP :

UIP-Délégation innerhalb des
Verbindungsausschusses UIC/UIP
auf höherer Ebene :

Allemagne (M. D. Bohne)
Belgique (M. J. de Bruyn)
France (M. L. Devies)
Italie (M. P. Ladavac)
Président du groupe
de travail de l'UIP (M. Ch. Schlegel)

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL / GENERALSEKRETARIAT

Eugène-Jean Fert
2, rue Fendt
Case postale 877
CH-1211 Genève 1

Adresse télégraphique :
Genefert, Genève

Téléphone (022) 34 88 00

Télex :
22 139 fert ch

Banque Populaire Suisse
Genève

UIP Compte N° 90459

BANQUE / BANK

Schweizerische Volksbank
Genf

UIP Konto Nr. 90459

Assemblée générale constituante de l'UIP
Konstituierende Generalversammlung der UIP

Président
Präsident

Secrétaire
Sekretär

1950	Attisholz	17/18 avril	U. Sieber	W. Kesselring
------	-----------	-------------	-----------	---------------

Assemblées générales ordinaires de l'UIP
Ordentliche Generalversammlungen der UIP

1951	Attisholz	16 avril	U. Sieber	W. Kesselring
1952	Venise	17 avril		

1953	Carcassone	28 mai	A. Doucet	W. Kesselring
1954	Bruxelles	15 juin		
1955	Innsbruck	30 juin		

1956	Munich	11 mai	† J. Stoclet	W. Kesselring
1957	Rapallo	17 avril		
1958	Lugano	28 mai		

1959	Blois	22 mai	W. Körfggen	W. Kesselring
1960	Vienne	9 juin		
1961	Bruxelles	25 mai		E.-J. Fert

1962	Madrid	18 mai	† M. Rassini	E.-J. Fert
1963	Rotterdam	6 juin		
1964	Lausanne	29 mai		

1965	Munich	2 septembre	† G. Lagardelle	E.-J. Fert
1966	Mogliato Veneto	7 juin		
1967	Stockholm	17 mai		

1968	Nice	24 juin	R. de Garnica	E.-J. Fert
1969	Vienne	6 juin		
1970	Knokke Zoute	5 juin		

1971	La Haye	3 juin	W. Körfggen	E.-J. Fert
1972	Londres	15 juin		
1973	Madrid	17 mai		

1974	Hamburg	6 juin	J. de Bruyn	E.-J. Fert
------	---------	--------	-------------	------------

(25 Jahre)

1975
 1976

Luzern
Basel

12 juin
 17 juin



LES APPELS DE 1950

St-Gall, le 4 février 1950

* an unten aufgeführte Verbände
wurde folgendes Schreiben gerichtet

Messieurs,

Donnant suite à notre lettre du 3 janvier, nous avons l'honneur de vous inviter à bien vouloir assister à une conférence internationale qui se tiendra les jours 17 et 18 avril 1950 à Attisholz-Soleure. Par suite d'une absence prolongée du soussigné président la réunion ne peut pas avoir lieu à une date plus avancée. Nous prévoyons de discuter à cette conférence d'un côté les points de principe à proposer aux autorités compétentes concernant la révision partielle de l'UIC, soit d'un Règlement International des Wagons Particuliers. D'autre part nous voudrions nous entretenir sur l'opportunité de la création d'une nouvelle fédération internationale et si possible procéder déjà dans cette séance même à la fondation d'une telle.

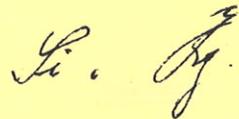
Nous ferons suivre d'ici quelque temps une liste des points à traiter d'après nos idées, ainsi qu'un projet de statuts pour une nouvelle fédération internationale. Il serait désirable de connaître, comme base de discussion aussi les points, que les participants à la dite conférence en dehors de notre association suisse jugent opportun à discuter.

Pour votre orientation nous ajoutons à cette invitation une liste des organisations qui l'ont reçu.

Nous vous prions de porter à notre connaissance en temps utile le ou les noms de vos délégués, afin que nous puissions nous occuper à temps de l'organisation (logement, locaux de séance, etc.) de la conférence.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération très distinguée.

- * a) Groupement des Importateurs d'Huiles minérales en vrac, Anvers
- b) Comité National Suisse de la Chambre de Commerce Internationale, Börsenstr. 17, Zürich
- c) Union Professionnelle des Loueurs de Matériel de chemin de fer "Lomatfer", 1 rue Jacques de Lalaing, Bruxelles
- d) Association Nationale des Propriétaires et Usagers d'Embranchements Particuliers, 28 rue Cambacérès, Paris 8e
- e) Groupement des Exploitants de Wagons Réservoirs, 28bis, Av. de Messine, Paris 8e
- f) Chambre Syndicale des Wagons Industriels, 16 rue Général Foy, Paris 8e



Association Suisse des Propriétaires
d'Embranchements Particuliers
et de wagons privés

St-Gall, le 27 mars 1950

Messieurs,

Nous référant à la correspondance précédente nous avons l'honneur de vous inviter d'assister à une

Conférence Internationale

d'intéressés aux wagons particuliers qui aura lieu les lundi et mardi, 17 et 18 avril à

Attisholz-Soleure.

Local: Salle de séance de la Fabrique de Cellulose de bois S.A.,
ci-devant Dr. B. Sieber.

Commencement de la première séance: Lundi 17 avril à 10. 15.

Des chambres ont été réservées pour les participants à l'Hôtel de la Couronne et nous vous prions de nous faire savoir le jour de votre arrivée à Soleure.

Les participants seront reçus le 17 avril par auto à 9.45, soit à la gare de Soleure, soit à l'Hôtel de la Couronne.

Nous vous transmettons, à titre de base des discussions, un résumé de points, qui à notre avis devraient être discutés; en outre un projet de l'Union Internationale des Chemins de Fer pour un nouveau "Règlement international concernant le transport des wagons particuliers", et enfin un projet de statuts pour la création d'une nouvelle fédération internationale d'associations d'intéressés aux wagons particuliers.

Il va sans dire que chaque participant aura la faculté de présenter d'autres objets de discussion; il serait cependant désirable que tels seraient portés au préalable à la connaissance de la direction de la conférence.

Veillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Association Suisse des Propriétaires
d'Embranchements Particuliers
et de wagons privés:

Le président: Le secrétaire:
i. V. Bernasconi Kesselring

Annexes

QUELQUES REPONSES

FEDERAZIONE INTERNAZIONALE
ASSOCIAZIONI PROPRIETARI DI CARRI FERROVIARI PRIVATI

(FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PROPRIÉTAIRES DE WAGONS PARTICULIERS)
(INTERNATIONALE VEREINIGUNG VON VERBAENDEN DER PRIVATGÜTERWAGEN INTERESSENTEN)

GERENZA E SEGRETARIATO
PER IL TRIENNIO 1957-1959

CONFERAZIONE FASCISTA
DEGLI INDUSTRIALI
ROMA - PIAZZA VENEZIA 11

PRESIDENZA
GR. UFF. MINO GIANZANA
VIA ALBERTO DA GIUSSANO 4
MILANO

4, Via Alberto da Giussano
Milano, 2 febbraio 1950

Verband Schweiz. Anschlussgeleise
und Privatgüterwagen Besitzer
SÄN GALLO

Greggio Signor Segretario,

rispondo con involontario ritardo alla pregiata sua 4 Gennaio scorso.

Soltanto oggi posso comunicare la che alla conferenza progettata interverranno il Signor Hansfritz e l'Ing. Blenk della "Associazione Proprietari di Carri privati FF.SS." della quale è Direttore il Signor Vanni, dal quale, per l'intervento del Dr. Marco Bassini, si ebbero queste informazioni. Non è escluso però che interverrà anche il Signor Vanni.

Come vede, il Dr. Bassini, il quale è Amministratore Delegato della Società "L' Ausiliare" si è occupato della della questione che ci interessa; egli attende ancora risposta dalle Società Petroliere, e spera di poter riattivare la vecchia Associazione, di cui sono ancora provvisoriamente Presidente, intervenendo anch' in mia vece alla Conferenza. Come Lei sa, L' Ausiliare ha Sede in Milano, 32 Via Leopardi.

Per i motivi che Le ho accennati, tanto io come il Cav. Avegno, difficilmente potremo assumere le precedenti funzioni. Per parte mia, anche come Presidente della Società L' Ausiliare, mi rimetto a tutto quanto farà il Dr. Bassini nell' interesse generale.

Fermo augurii per l' avvenire del " Verband " e sue diverse Associazioni, e Le pido di voler credere i miei distinti saluti.

Mino Gianzana

"L' Ausiliare"
L'Associazione di Proprietari di Carri Ferroviari Particolari

Direzione
Dr. Marco Bassini
Administrateur-Délégué

Milano 10. Februar 1950.
Via Leopardi, 32

An den
VERBAND SCHWEIZ. ANSCHLUSSGELEISE-
UND PRIVATGÜTERWAGEN-BESITZER,
ST. GALLEN.

Herr Gr. Uff. Gianzana uebergab mir Ihren Brief vom 6. ds.

Mts. Ich habe mir vorgemerkt, dass die von Ihnen in Aussicht genommene internationale Konferenz am 17 und 18 April 1950 in Attisholz-Soletta stattfinden wird.

Ich beabsichtige persönlich an dieser Konferenz teilzunehmen und zwar in Vertretung des Herrn Gr. Uff. Gianzana in dessen Eigenschaft als letzten Vorkriegspräsidenten der Fédération Internationale des Associations de Propriétaires de Wagons Particuliers.

Wie ich seitens der Associazione Proprietari di Carri Privati, Milano, informiert bin, beabsichtigen im Namen derselben 2 in der Schweiz ansässigen Mitglieder teilzunehmen. Ich glaube jedoch, dass auch der augenblickliche Direktor der Vereinigung, Herr Dr. Vanni, wird teilnehmen koennen.

Hinsichtlich der zur Beratung stehenden Neugruendung der Internationalen Federation erlaube ich mir die Anregung, die Vorkriegs Federation wieder aufleben zu lassen. Sie werden sicher noch im Besitz der Statuten derselben sein, so dass dieselben ohne weiteres zur Beratung vorgelegt werden koennen.

Hinsichtlich der uebrigen Punkte, die evtl. zur Beratung vorgeschlagen werden sollen, werde ich mir erlauben, in der naechsten Zeit gewisse Vorschlaege zu machen.

Bei dieser Gelegenheit erlaube ich mir, Sie auf ein Zirkularschreiben der Italienischen Sektion der Internationalen Handelskammer aufmerksam zu machen, welches uns heute zugegangen ist. Ich ueberreiche Ihnen in der Anlage eine Kopie desselben, aus welcher Sie ersehen koennen, dass die Internationale Handelskammer selbst die Gruendung eines internationalen Buros fuer Eisenbahnprivatwagen anregt. Es waere vielleicht opportun, sich mit der Internationalen Handelskammer in Verbindung zu setzen und zu ueberpruefen, ob nicht die Stelle dieses Buros durch die von uns beabsichtigte Internationale Federation eingenommen werden koennte. Allerdings hat ein ro wie das von der Internationalen Handelskammer im Rundschreiben erwahnte Bureau International des Containers eine weit groessere Aufgabe und muss seiner Natur nach einen viel groesseren Interessentenkreis umfassen, zum mindesten z.B. die einzelnen Bahnverwaltungen und andere Institute, die in den Land- und Eisenbahn-Transporten interessiert sind.

Ich schlaege vor, dass Sie sich mit der Internationalen Handelskammer diesbeuegl. in Verbindung setzen und sehe gerne Ihren eventuellen weiteren Mitteilungen entgegen.

Hochachtungsvoll!

M. Kesselring

VORORT
DES SCHWEIZERISCHEN HANDELS- UND INDUSTRIE-VEREINS
UNION SUISSE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
UNIONE SVIZZERA DI COMMERCIO E D'INDUSTRIA
ZÜRICH

ZÜRICH I, BÖRSENSTR. 17
TELEPHON 6511 1327 07
TELEGRAMM-ADRESSE: VORORT
POSTCHECKKONTO VIII 652

Zürich, den 11. Februar 1950

He/We

Verband Schweiz. Anschlussgeleise-
und Privatgüterwagen-Besitzer
z.H.v. Herrn Direktor Kesselring
Bodensee-Toggenburg-Bahn
Helvetiaplatz
St. Gallen

Betr: Teilrevision des IUeG; Privatgüterwagen.

Wir danken Ihnen für Ihre Einladung vom 4. ds. und werden uns an der zwischenstaatlichen Konferenz, die auf den 17./18. April 1950 in Attisholz-Solothurn stattfinden soll, durch den Rechtsunterzeichneten vertreten lassen. Wir sehen der Zustellung der Diskussionsgrundlagen und dem Entwurf für neue internationale Satzungen gerne entgegen.

Vorort des Schweizerischen
Handels- und Industrie-Vereins

Der Direktor:

Der Sekretär:

W. Kesselring

H. Kesselring

LUMINA AG/SA
SHELL
(Schweizland)

Ch. Hostettler

Zürich, den 16. Februar 1950.

Herrn Dir. W. Kesselring
Dufourstrasse 34
ST. GALLEN

Sehr geehrter Herr Direktor,

Ich danke Ihnen für Ihr Schreiben vom 7. ds. in Bezug auf die Einberufung einer internationalen Konferenz der Interessenten in der Frage einer Teilrevision des I.Ue.G., bzw. der Anlage VII (I.O.P.) dieses Reglementes.

Ich kann Ihnen mitteilen, dass ich mit dem festgesetzten Datum einverstanden bin und dass Sie auf meine Teilnahme an dieser Konferenz zählen können.

Mit vorzüglicher Hochachtung

W. Kesselring

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

C. BLENK & FERT

SERVICE SPECIAL POUR LE TRANSPORT DE VINS EN WAGONS-RÉSERVOIRS & EN FÛTS
ENTRÉPÔTS & CAVES LIBRES & EN TRANSIT - LOCATION DE FUTAILLES - CAMIONNAGE
G E N È V E
RUE FENET 2-A CASE POSTALE MONT-BLANC
CH. POSTAL 1-20 - TEL. 2.67.67 - TELEGR. BLENK-GENÈVE

Monsieur W. KESSELRING
Dufourstrasse 34

St. Gall.

Votre référence Votre lettre du Notre référence Date
Direction.- 17 février 1950.

Concerne

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu en son temps votre lettre du 7 ct. concernant la réunion d'une Conférence Internationale des intéressés aux wagons particuliers pour les 17 et 18 avril prochain à Attisholz en vue de discuter un nouveau statut international.

Je vous informe que je prends mes dispositions pour pouvoir assister à cette réunion.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, avec mes remerciements, mes salutations distinguées.

Francis FERT
Francis FERT

FF/yr

SUCCURSALES: C. BLENK & FERT - BAIE - 2, Innere Margarethenstr. - ZURICH - 10, Stöckenstr.
MAISONS ALLIÉES:

C. BLENK & FERT - SÈTE (Hérault) - CERBÈRE - C. BLENK - GENOVA - BOLZANO - TRIESTE

SYNDICAT NATIONAL DES PROPRIÉTAIRES DE WAGONS-RÉSERVOIRS DE FRANCE

Montpellier, le 28 Février 1950.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

1 bis, Rue de Verdun
Téléph. 91-54

MONTPELLIER

JPF/LC

FÉDÉRATION INTERNATIONALE

ASSOCIATION SUISSE DES PROPRIÉTAIRES
D'EMBRANCHEMENTS PARTICULIERS
ET DE WAGONS PRIVÉS

SOLOTHURN
(Suisse)

Messieurs,

Nous avons bien reçu votre lettre du 3 février 1950 nous invitant à assister à une conférence internationale devant se tenir les 17 et 18 avril 1950 à Attisholz-Soleure en vue de faire revivre la Fédération Internationale destinée à faciliter la révision de l'UIO.

Vous avez demandé à notre Syndicat de participer aux travaux de cette Conférence et de vous préciser le nom de ses délégués.

Nous tenons en premier lieu à vous féliciter pour l'initiative que vous avez prise et à vous remercier pour votre invitation que nous acceptons avec plaisir.

Nous vous informons que nous délèguerons :

- M. TOURRES Henri représentant le Président qui ne pourra, à cette époque, faire le déplacement.

M. TOURRES sera accompagné de Mme TOURRES et de Mlle TOURRES.

- M. FERRANDI Jean-Paul, notre Secrétaire Général.

Il nous serait agréable d'avoir quelques précisions, si possible, sur le programme que vous envisagez et sur les questions qui semblent plus particulièrement devoir retenir l'attention de la Conférence.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

LE PRÉSIDENT,

11873	CHMZ 1950
RELEVÉ	RELEVÉ

CHAMBRE SYNDICALE DES WAGONS INDUSTRIELS

16, RUE DU GÉNÉRAL FOY
PARIS-VIII^e

TEL. LABORDE 20-22

PARIS, le 6 Mars 1950

ASSOCIATION SUISSE DES PROPRIÉTAIRES
D'EMBRANCHEMENTS PARTICULIERS ET DE WAGONS SPECIAUX

ATTISHOLZ (Suisse)

Messieurs,

Nous avons bien reçu en son temps votre lettre du 4 février, dont nous vous remercions, et nous avons pris note des dates des 17 et 18 avril que vous avez fixées pour une Conférence Internationale des propriétaires de wagons particuliers.

Plusieurs pays jadis représentés aux conférences ne figurent pas sur votre liste; nous présumons que les anciennes associations de l'Europe Centrale ne se sont pas encore reconstituées, bien que les chemins de fer de l'U.R.S.S. aient repris leur place aux réunions du R.I.V.

À la liste des points à traiter, nous désirerions voir ajouter la question du Bureau International des wagons particuliers qui doit être examinée dans une réunion de la Chambre de Commerce Internationale, au mois de mai, à PARIS.

Notre Président, M. LAQUERRE, nous représentera à SOLEURE.

M. MIRAILLET, Membre du Comité de Direction de notre Chambre Syndicale et Président du Groupement des Exploitants de Wagons-Réservoirs, nous a avisés de son intention d'assister à la conférence.

Nous ne manquerons pas de vous prévenir au cas où d'autres membres de notre corporation manifesteront le désir de se joindre à eux.

Nous avons eu connaissance du récent projet du nouveau R.I.P. qui a été élaboré par l'U.I.C.; nous allons rédiger une note contenant les observations auxquelles ce projet donne lieu de notre part et nous ne manquerons pas de vous en communiquer un exemplaire dès qu'elle sera terminée.

Si de votre côté vous aviez reçu également le projet dont il s'agit, nous vous serions très reconnaissants de vouloir bien nous faire part de votre appréciation sur son contenu.

Nous serions également désireux de connaître, dès que vous aurez pu les établir, l'ordre du jour de la conférence que vous avez pris l'heureuse initiative d'organiser ainsi que le projet des statuts que vous désirez substituer aux statuts actuels de la Fédération Internationale.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Président,
J. Laquerre

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE COMITÉ NATIONAL SUISSE

ZURICH Zurich, le 7 mars 1950.

Bärenstrasse 17
Téléphone: 23 27 07
Adresse télégraphique: Incomerc
Compte de chèques postaux VIII 32 002

P/sc III/5

Association suisse des propriétaires
d'embranchement particuliers et de
wagons spéciaux

par Monsieur Walter Kesselring
Directeur du Bodensee-Toggenburg-Bahn
Saint-Gall
Zöllhausstrasse 5

Messieurs,

Nous avons l'honneur de revenir à votre lettre du 4 février par laquelle vous avez bien voulu nous demander d'assister à la conférence internationale que vous organisez les 17 et 18 avril 1950 à Attisholz-Soleure.

Nous acceptons très volontiers votre invitation et vous prions de prendre note que le Comité national suisse de la Chambre de commerce internationale se fera représenter par le soussigné.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération très distinguée.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE
COMITÉ NATIONAL SUISSE

Le secrétaire général:

P. J. Pointet

Pierre Jean Pointet
Dr en droit

"LOMATFER"

UNION PROFESSIONNELLE DES LOUEURS DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER
LÉGALEMENT RECONNUE

TELEPHONE : No 11.07.83
C. C. P. : No 3743.02

BRUXELLES, le 8 mars 1950.
1, rue Jacques de Lalain

VERBAND SCHWEIZ. ANSCHLUSSGELEISE-UND
PRIVATGÜTERWAGEN-BESITZER,

St Gall.

Messieurs,

Conférence Internationale 17 et 18 avril à Attisholz-Soleure.

En réponse à votre lettre du 4 écoulé, nous avons l'avantage de vous communiquer, en vous confirmant le contenu de notre lettre du 3 dito que MM. Jacques STOCLET et Henri MOORKENS, respectivement Président et Secrétaire de notre Union, comptent assister à la Conférence citée en rubrique.

Toutefois en ce qui concerne notre Président, nous vous prions de ne rien prévoir pour son logement éventuel, vu qu'ayant probablement d'autres affaires à traiter en Suisse, il compte loger à Zürich.

Nous référant au second alinéa de votre susdite lettre nous faisant part de ce que vous nous ferez parvenir par un prochain courrier la liste des points à traiter lors de cette Conférence ainsi qu'un projet de Statuts, nous nous proposons, après réception de la liste susmentionnée, de vous signaler en cas de besoin les points supplémentaires que nous désirerions voir figurer à l'Ordre du jour.

Revenant d'autre part à la liste des organisations que vous avez invitées à participer à la Conférence en question, nous remarquons que l'organisme néerlandais n'y figure pas et pour le cas où vous n'auriez pas connaissance de son existence, nous vous en donnons les nom et adresse ci-après

N.T.C. Nederlandsche Tankvervoer Centrale
Veerkade 9 - Rotterdam.

Dans l'attente de vos nouvelles desquelles nous vous remercions d'avance, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

UNION PROF. "LOMATFER."
LE SECRÉTAIRE LE PRÉSIDENT

COMPAGNIE AUXILIAIRE INTERNATIONALE DE CHEMINS DE FER
(SOCIÉTÉ ANONYME)

TELEPHONES : 11.07.83
12.57.99

ADRESSE TELEGRAPHIQUE :
AUXILIAIRE-BRUXELLES

BOITE DE COMMERCE DE BRUXELLES N° 100

N° AM

ANNEXE

BRUXELLES, le 8 mars 1950.

1, RUE JACQUES DE LALAIN

VERBAND SCHWEIZ. ANSCHLUSSGELEISE-UND
PRIVATGÜTERWAGEN-BESITZER

St Gall.

Messieurs,

Concerne Conférence Internationale des 17 et 18 avril prochain à Attisholz-Soleure.

Ayant appris qu'une Conférence Internationale se tiendra aux dates susdites à Attisholz-Soleure et comme notre Société a fait partie avant la guerre de la Fédération Internationale des Associations de Propriétaires de wagons Particuliers, Milan, nous avons l'avantage de vous faire part de ce que nous pensons qu'il serait logique et utile que nous assistions ou que nous nous fassions représenter à la dite Conférence. Le cas échéant, ce serait notre Administrateur-délégué Mr. M. CASPERS qui nous représenterait.

Nous vous prions toutefois de ne rien entreprendre pour son logement éventuel, étant donné qu'il logerait, selon toutes probabilités, à Zurich, ayant éventuellement à s'occuper d'autres affaires en cette ville.

Nous vous serions obligés de vouloir bien nous faire parvenir éventuellement l'énumération des points qui seront soulevés lors de la Conférence en question.

Vous en remerciant à l'avance, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

C^e AUXILIAIRE INTERNATIONALE DE CHEMINS DE FER, S^u A^m
L'Administrateur-délégué

N. T. C. NEDERLANDSCHE TANKVERVOER CENTRALE

Opggericht door het Ministerie van Verkeer en Energie, Staatscourant Nr. 55 d.d. 27 Augustus 1945

TELEFOON: 28473
POSTREKENING: 507717
BANKREK:
ROTTERDAMSCHE BANK N.V.
TELEGRAM-ADRES: NEDTANK

ROTTERDAM, 27. März 1950,
NEDERLANDSCHE
POSTBUS 797
Veerkade 9

Verband Schweiz. Anschlussgeleise- und
Privatgüterwagen-Besitzer.

SOLOTHURNER

Sehr geehrte Herren,

Wir gelangten in den Besitz Ihres Geehrten vom 10. ds. Mts., von welchem Inhalt wir mit Interesse Kenntnis genommen haben.

In Antwort auf Ihre freundliche Einladung, an der internationalen Konferenz von Verbänden von Privatgüterwagen-Interessenten auf den 17./18. April in Solothurn teilzunehmen, be Nachrichtigen wir Sie, dass der Geschäftsausschluss unserer Zentrale sich entschlossen hat, diese Konferenz gerne zu besuchen und dazu unsern Herrn A.A. Snelleman, inaktiven Direktor abzuordnen.

Der genannte Herr, momentan tätig in der Schweiz, ist unter die folgende Adresse zu erreichen:

BASEL, Sevogelstr. 142 III rechts.

Wir bitten Sie hiermit höfl. Herrn Snelleman von einem und dem andern auf dem Laufenden zu erhalten und zeichnen,

Hochachtungsvoll,

NEDERLANDSCHE TANKVERVOER CENTRALE.

CHAMBRE SYNDICALE
DES
WAGONS PARTICULIERS
DE
GRANDE CAPACITÉ

TEL. 1 LABORDE 82-00 (2 LIGNES GROUPEES)

EM/LV

PARIS, 7, RUE DE MADRID

PARIS, le 30 Mars 1950

Monsieur le Président
VERBAND
SCHWEIZ, ANSCHLUSSGELEISE, UND
PRIVATGÜTERWAGEN-BESITZER
SOLOTHURN
(Suisse)

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de votre invitation à la conférence des 17 et 18 avril à Soleure et nous nous excusons de vous répondre aussi tardivement. Nous acceptons bien volontiers d'envoyer un délégué; nous vous en donnerons prochainement le nom.

Nous nous permettons de vous suggérer d'inviter également la Société de Gérance des Wagons de Grande Capacité, 60, Rue Sainte-Lazare à Paris, qui gère la totalité du parc français de wagons de grande capacité à combustible et minéral et qui a une très grande expérience des questions qui seront traitées à la conférence.

Nous vous en remercions d'avance et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Pr. le Président

19742	-1.APR.1950
ERLEDIGT DURCH:	BEANTWORTET AM:

Telephon U 26 1 84
Postsparkassen-Konto
des Interessen- und
Wirtschaftsschutzver-
bänden Nr. 195.320

Oesterreichischer Schlepplbahnverband
(Sektion des Interessen- u. Wirtschaftsschutzverbandes für Gleis- u. Magazinanlagen)
WIEN I, SCHWERTGASSE 4

/H.

Wien, 4. April 1950.

An den

Verband Schweiz, Anschlussgeleise-
und Privatgüterwagen-Besitzer,
S o l o t h u r n
Hotel Krone.

Wir haben Ihre freundl. Einladung vom 27. März l. Js. samt
Beilagen erhalten und beehren uns bekanntzugeben, daß unser

Geschäftsführer, Herr Ing. Kat. Dr. Arnold FRÖHLICH

sich Sonntag, den 16. April 1950 in Solothurn zwecks Teil-
nahme an der Konferenz einfinden wird. Wir bitten daher Ihrem
freundl. Antrag gemäß für diesen ein Zimmer im Hotel Krone
reservieren zu lassen.

Wir schreiben unter Einem an Herrn Josef HOSCHEK in Linz,
damit dieser Sie direkt von seiner Ankunft in Solothurn ver-
ständigen kann.

Weiters geben wir Ihnen als Konferenzteilnehmer noch

Herrn Dr. Ing. Friedrich SEIDEL von der Firma
Robert Metzger & Co., Wien I, Opernring 7
Waggonleihanstalt

bekannt, der jedoch erst Montag, den 17. April 1950 um 9.45
am Bahnhof Solothurn eintreffen wird.

Mit bestem Dank für Ihre Müheverwaltung zeichnen wir

in vorzüglicher Hochachtung

Oesterreichischer Schlepplbahnverband

(Sektion des Interessen- u. Wirtschaftsschutzverbandes
für Gleis- und Magazinanlagen)

Wien I, Schwertgasse Nr. 4

Die Geschäftsführung



G.E.W.R. MM/CT - 6.4.50.

GROUPEMENT DES EXPLOITANTS DE WAGONS-RÉSERVOIRS

SYNDICAT PROFESSIONNEL (LOI DE 1904)

CRÉÉ PAR DÉCRET DU 29 NOVEMBRE 1928 - J. O. DU 30 NOVEMBRE 1928

25 rue d'Alsace, PARIS-8^e
COMpte chèQUE POSTAL 2494-07

TELEPHONE } CARNOT 96-50
- 91
- 92
- 93

ADR. TEL.: RÉSERVOIRS-PARIS

PARIS, LE 6 Avril 1950.

RÉFÉRENCE À RAPPELER
POUR UN DÉPLACEMENT
OU UN SUJET PAR LETTRES
POUR UNE RÉPONSE RAPIDE IL EST
INDISPENSABLE DE RAPPELER LES
INITIALES ET RÉFÉRENCES EN BAS

Association Suisse des Propriétaires
d'Embranchements Particuliers et de
Wagons-Privés
SAINT-GALL (Suisse)

Messieurs,

Nous avons été dans l'impossibilité de répondre
plus tôt à votre lettre du 27 Mars dernier, portant convoca-
tion à la Conférence Internationale qui se tiendra les
17 et 18 Avril à Attisholz-Soleure, et nous en excusons bien
vivement.

Nous vous prions de bien vouloir noter qu'assisté-
ront à la Conférence, au titre "France", comme représentants
du "Groupe des Exploitants de wagons-réservoirs":

- M. MIRAILLET, Président,

- M. MERMONT, Ingénieur en chef Honoraire de la S.N.C.F.,
Docteur en Droit.

Vous avez sans doute reçu la lettre de l'Associati-
on Nationale des Propriétaires d'Embranchements Particuliers
vous faisant connaître que, son Président se trouvant dans
l'impossibilité d'effectuer le déplacement, elle a mandaté
M. MIRAILLET pour la représenter.

MM. MIRAILLET et MERMONT partiront le 17 Avril
soir de Paris par Delle et arriveront à Soleure le 18 matin
à 7 h. 39, via Genève; nous pensons que vous voudrez bien
leur faire réserver des chambres.

veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos
sentiments distingués.

Le PRÉSIDENT :

LE GROUPEMENT N'EST QU'UN GROUPEMENT D'ÉDUCATION. EN AGISSANT SANS IL NE PARTICIPE AUX ATTRIBUTIONS DES WAGONS-RÉSERVOIRS

Telegr. VINSERBATOI - Milano

TELEFONO 82719

ASSOCIAZIONE PROPRIETARI DI CARRI PRIVATI FF. SS.
VIA DANTE N. 7
MILANO (119)

Milano, li 11/4/1950
Prot. N. 0955/1007.3
GV/1c

" Association Suisse des
Propriétaires d'Embranchements
Particuliers et de wagons
privés "
ST - GALL (Suisse)

**ASSOCIATION NATIONALE DES PROPRIÉTAIRES ET USAGERS
D'EMBRANCHEMENTS PARTICULIERS**

Téléph. ANJOU 49-26 et 48-27
Ch. Postaux: PARIS 1218-90

28, RUE CAMBACÉRÈS
PARIS (8^e)

PARIS, LE 6 avril 1950

BII 8681 L/B

Monsieur le Président,

Faisant suite à la correspondance précédemment
engagée au sujet du projet d'Association Internationale
des embranchements et des wagons particuliers, nous
confirmons que notre Conseil d'Administration a donné
mandat de nous représenter à la réunion prévue, à
Monsieur MIRAILLET, Président du Groupement d'Exploitants
de Wagons Réservoirs et Administrateur de notre Associati-
on.

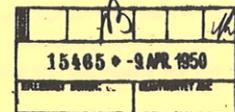
M. MIRAILLET aura pouvoir de parler au nom des
embranchements français et notre Association se trouvera donc
représentée à la conférence susvisée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance
de notre considération distinguée.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

Monsieur le Président de la
VERBAND, SCHWEIZ, ANSCHLUSSGELEISE-UND
PRIVATGÜTERWAGEN-BESITZER

à
SOLOTHURN
Suisse



Messieurs,

nous rapportant à notre lettre du 7 cour. 0930.1007.3
GV/1c, nous avons l'honneur de Vous confirmer la partici-
pation de notre Directeur Dr. Giovanni VANNI à la Conféren-
ce Internationale de Attisholz-Soleure, fixée les lundi et
mardi 17 et 18 avril cour.

Nous Vous serions, donc, très obligés si Vous vouliez
bien lui réserver une chambre chez l'Hôtel de la Couronne
pour dimanche soir 16 proch., puisque notre Directeur compte
d'arriver à Soleure à 19,30 ou à 20, 31 h.

Nous Vous remercions d'avance de Votre amabilité et nous
Vous présentons, Messieurs, nos salutations bien distinguées.

(Dr. Giovanni VANNI)

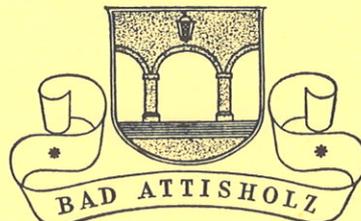
DIRECTEUR

LISTE DES PRESENTS



LES 17-18 AVRIL 1950

A



I n t e r n a t i o n a l e K o n f e r e n z

von Privatgüterwagen-Interessenten
17./18. April 1950 in Attisholz

Conférence Internationale
d'intéressés aux wagons particuliers
17/18 avril 1950 à Attisholz

Teilnehmer - Liste

Liste des participants

B e l g i q u e

<u>Anzahl Betten</u>	<u>Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de Fer</u>
0	Monsieur Caspers, Administrateur Délégué
	<u>"LOMATFER" Union Professionnelle des Loueurs de Matériel de Chemins de Fer</u>
0	Monsieur Stoclet, Président
1	Monsieur Moorkens, Secrétaire

F r a n c e

<u>Anzahl Betten</u>	<u>Syndicat National des Propriétaires de Wagons-Réservoirs de France</u>
1x2 / 1x1	Monsieur Tourres, représentant le Président
1	Monsieur Ferrandi, Secrétaire Général
	<u>Chambre Syndicale des Wagons Industriels</u>
1	Monsieur Laguerre, Président
	<u>Chambre Syndicale des Wagons Particuliers de Grande Capacité</u>
1	Monsieur Demay
	<u>Groupement des Exploitants de Wagons Réservoirs</u>
1	Monsieur Miraillet, Président
1	Monsieur Dr. Mermont

H o l l a n d

<u>Anzahl Betten</u>	<u>Nederlandsche Tankvervoer Centrale</u>
1	Herr Snelleman, Direktor

I t a l i a

<u>Anzahl Betten</u>	<u>Associazione Proprietari di Carri Privati</u>
1	Signor Blenk
1	Signor Metzger Schilling
	<u>"L'Ausiliare" Locazione di Vagoni-Imprese Ferroviarie e Tramviarie</u>
1-2	Dr. Rassini, Amministratore-Delegato

O e s t e r r e i c h

<u>Anzahl Betten</u>	<u>Oesterreichischer Schleppverband</u>	
1	Herr Dr. Fröhlich, Vorstandsmitglied	<u>ab 16.</u>
1	Herr Hoschek	
	<u>Waggonleihanstalt Robert Metzger & Co.</u>	
1	Dr. Ing. Fritz Seidel	<u>ab 17.</u>

S c h w e i z

Verband Schweiz.Anschlussgeleise- und Privatgüterwagen-Besitzer

- Herr Sieber, Präsident
- 1 Herr Fert, Vizepräsident ab 17.
Herr Bernasconi, Mitglied des Vorstandes
- 1 Herr Hostettler, Mitglied des Vorstandes ab 17.
Herr Dr. Spillmann, Geschäftsführer
- 1 Herr Dir. Kesselring, Sekretär ab 17.
1 Herr Dr. Fahm ab 17.
- 1 Herr ^{Naegeli} ~~Bischofberger~~, Vertreter der Schweizer Gruppe Verkehr in der
Internationalen Handelskammer ab 17.
- 1 Mr. Dr. Pointet, Secrétaire général du Comité National Suisse de la
Chambre de Commerce Internationale ab 17.
- 1 Herr Dr. Herold, Sekretär des Vororts des Schweiz. Handels- und
Industrievereins ab 17.

23- 24

=====

LES PREMIERES DECISIONS

R é s u m é

des délibérations qui ont eu lieu à la
CONFERENCE INTERNATIONALE
DES INTERESSES AUX WAGONS DE PARTICULIERS
qui a eu lieu les 17/18 avril 1950
à Soleure (Attisholz)

L'ordre du jour de la séance avait comme objectif principal:

- I. La création d'un organe international des associations de propriétaires de wagons de particuliers,
- II. la discussion du nouveau projet du Règlement international concernant le transport des wagons de particuliers, soumis par l'Union internationale des chemins de fer.

Etaient représentés à cette conférence les principaux groupements d'intéressés aux wagons de particuliers des pays suivants:

Belgique	Italie
France	Autriche
Hollande	Suisse

D'autre part, étaient également représentées les institutions suivantes:

Groupe suisse du trafic de la chambre de commerce internationale et
Comité national suisse de la chambre de commerce internationale.

Les principales décisions prises se résument comme suit:

I. Création d'une association internationale des propriétaires de wagons de particuliers

Les participants ont décidé la constitution d'une association internationale qui portera le nom suivant:

"Union Internationale des Associations de Propriétaires de
wagons particuliers"

Le siège juridique a été fixé à Soleure (Suisse). L'Association suisse des propriétaires de wagons a été nommée comme association gérante pour une période de trois ans.

Le but de l'Union a été défini comme suit:

"Le but de l'Union est de défendre les intérêts communs des propriétaires ou titulaires d'immatriculation de wagons particuliers, et de leurs associations pour autant que ces intérêts dépassent le cadre du territoire national.

L'Union s'efforcera d'atteindre ce but tant en se mettant en rapports directs avec les organisations internationales d'administrations de chemins de fer, qu'en encourageant et en préparant auprès des administrations des chemins de fer, autorités, corporations législatives, etc., des actions conformes, entreprises par des associations rattachées à l'Union.

En vue de son objectif, l'Union enregistrera aussi toutes les lois, décrets et dispositions, publications, etc., d'une certaine importance pour le but de l'Union, en tant que les éléments nécessaires en seront mis à sa disposition par les associations intéressées."

En ce qui concerne la plus grande participation possible des différents pays d'Europe, l'assemblée a décidé de prendre contact avec les groupements d'autres pays qui n'étaient pas présents et qui seraient susceptibles de pouvoir également prendre part aux problèmes internationaux, tels que par exemple les pays scandinaves et l'Allemagne.

II. Règlement international concernant le transport des wagons de particuliers (R.I.P.)

Le président de l'Union internationale, qui est, selon la décision prise, le président de l'association gérante, a été chargé de prendre contact avec les instances compétentes en vue d'obtenir une représentation des intérêts de l'Union lors des prochaines conférences qui auront lieu au sein de l'Union internationale des chemins de fer concernant la révision du R.I.P., de même que la "Convention internationale concernant le transport des marchandises par chemins de fer" (C.I.M.). - De toute façon, la possibilité subsiste pour l'Union de se faire représenter lors des prochains pourparlers en se joignant aux membres de la chambre de commerce internationale.

Les revendications que soumettra l'Union internationale en rapport avec l'élaboration du nouveau Règlement R.I.P. se résument dans le principe adopté par l'assemblée et qui constituera la base des intérêts que défendra l'Union internationale, savoir:

Les wagons de particuliers bénéficieront dans tous les domaines d'un traitement équivalent à celui appliqué entre eux par les chemins de fer pour leurs propres wagons.

Partant de ce principe fondamental, le projet du R.I.P. devra être rédigé dans les différents articles qui le composent en s'inspirant de ce principe. Pratiquement il s'agira d'obtenir une entente avec l'Union internationale des chemins de fer sur les points suivants:

1. Les chemins de fer accorderont pour les wagons de particuliers une redevance à titre de prestation pour la mise à disposition des wagons, dont la hauteur et le mode d'application seront encore définis lors des pourparlers.
2. La remise en état des wagons ayant subi une avarie ou nécessitant une réparation quelconque sera effectuée par les chemins de fer à leurs frais, quel que soit le réseau où l'avarie s'est produite et où la remise en état est effectuée.
3. Une définition exacte de la responsabilité des chemins de fer en cas de perte ou destruction du wagon ou autre dommage résultant d'une cause imputable aux chemins de fer devra être réalisée.

Les autres revendications qui constituent plutôt des questions de détail, figurent également sur la liste des points qui seront discutés avec les chemins de fer.

L'association gérante a été chargée, sur la base des décisions prises, d'établir les projets de rédaction qu'elle proposera lors des négociations avec les chemins de fer à l'occasion de la révision du R.I.P.

Zurich, le 19 avril 1950
Ch/Ki.